



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2025-30

Date de convocation : 23 mai 2025

Date d'affichage : 23 mai 2025

Membres en exercice : 12

Présents : 7

Votants : 8

Pouvoirs : 1

Séance du mardi 3 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 3 juin 2025, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel.

Présents : Romain AIMAR, Christophe COLOMB, Eric MERLINO, Bélinda OUILLON, Sylvie PEGOURIE, Dominique PETRONE, Dominique THONIEL.

Représentés : Mourad RAHMANI.

Absents/Excusés : Martial FAILLET, Xavier LANTHEAUME, Elisabeth MAQUET, Anne-Hélène MATHIEU.

Secrétaire de séance : Dominique THONIEL.

Objet : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE DE LA MAIRIE.
DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'objectif de ce projet est de réaliser l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Mairie en autoconsommation totale, l'énergie produite étant répartie sur plusieurs bâtiments communaux.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Fonds propres		9 200 €	40 %
Emprunts		0	0
<i>Auto-financement</i>			
Etat sollicitée	DETR	9 200 €	40 %
Région		0	0
Département sollicitée		4 600 €	20 %
Fonds de concours CC		0	0
Financements publics		13 800 €	60 %
TOTAL		23 000 €	100 %

Le plan de financement du coût du projet est de 23 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération de réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la Mairie et sollicite une subvention pour ce projet au Conseil Départemental.
- APPROUVE le plan de financement,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Le Maire, Dominique PETRONE

